

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 339****25 mars 2004****SOMMAIRE**

<b>A.F.M. S.A., African Football Management (European Branch) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16252</b>	<b>G<sup>2</sup> S.A., Weiswampach</b> .....	<b>16253</b>
<b>Altadis Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16243</b>	<b>Heirens Construction, S.à r.l., Colmar-Pont</b> .....	<b>16261</b>
<b>Altadis Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16244</b>	<b>Hutchison Whampoa IT Services, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>16241</b>
<b>AMF Consulting S.A., Livange</b> .....	<b>16272</b>	<b>Hutchison Whampoa IT Services, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>16242</b>
<b>Artmarkt Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16246</b>	<b>IB Standard S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16245</b>
<b>Artmarkt Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16247</b>	<b>Immobaux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16244</b>
<b>Auberge de l'Our, S.à r.l., Vianden</b> .....	<b>16260</b>	<b>Interfab S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>16230</b>
<b>Belgium's Best Export S.A., Troisvierges</b> .....	<b>16253</b>	<b>Jades S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16266</b>
<b>Blue Jeans, S.à r.l., Diekirch</b> .....	<b>16252</b>	<b>Lux. Ouvrage d'Art, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>16231</b>
<b>Business Consultants Europe S.A., Luxembourg</b> ..	<b>16254</b>	<b>Luxocom Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16252</b>
<b>Capital Tradition S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16266</b>	<b>M.H.E. S.A., Troisvierges</b> .....	<b>16260</b>
<b>Car Parts, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>16233</b>	<b>Missog Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16262</b>
<b>Carlisle Real Estate, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>16262</b>	<b>Novamedia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16272</b>
<b>CGI Information Systems and Management Consultants S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16246</b>	<b>Office City S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16245</b>
<b>COMAS (Consulting and Management Services) S.A.</b> .....	<b>16259</b>	<b>Office City S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16245</b>
<b>COMAS (Consulting and Management Services) S.A.</b> .....	<b>16259</b>	<b>Opus Europe S.A., Bertrange</b> .....	<b>16267</b>
<b>Colinas S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16232</b>	<b>Paca Location, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>16235</b>
<b>Contech Europe Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16246</b>	<b>Platinum Properties S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16226</b>
<b>Credim Benelux S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>16243</b>	<b>Ratio Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg</b> ..	<b>16267</b>
<b>Décharge Friidhaff, S.à r.l., Colmar-Pont</b> .....	<b>16254</b>	<b>Rial, S.à r.l., Huldange</b> .....	<b>16253</b>
<b>Duke Fashion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16247</b>	<b>Salon Le Passage, S.à r.l., Vianden</b> .....	<b>16254</b>
<b>Dunblane S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16234</b>	<b>Schreinerei Jodocy A.G., Troine-Route</b> .....	<b>16253</b>
<b>Efel S.A., Bertrange</b> .....	<b>16266</b>	<b>Sebit S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16268</b>
<b>Egon Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16232</b>	<b>Sebit S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16272</b>
<b>Egon Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16261</b>	<b>Sibemol Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16234</b>
<b>Electrodyne S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16236</b>	<b>Sibemol Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16266</b>
<b>Ets. Kaiser, S.à r.l., Pratz</b> .....	<b>16261</b>	<b>Société Civile Immobilière de Foetz</b> .....	<b>16246</b>
<b>Eurolux Computer, S.à r.l., Olingen</b> .....	<b>16254</b>	<b>Stridim Technics Holding S.A., Luxembourg</b> ....	<b>16249</b>
<b>Europim S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16252</b>	<b>Transports Heico S.A., Colpach-Haut</b> .....	<b>16259</b>
<b>Eurotrans Services S.A., Livange</b> .....	<b>16267</b>	<b>Trois Fleurs S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>16237</b>
<b>FN Services, S.à r.l., Weiswampach</b> .....	<b>16253</b>	<b>Unico Equity Fund Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>16267</b>
<b>GEDECA, Gestion pour Décharges et Carrières, S.à r.l., Colmar-Pont</b> .....	<b>16259</b>	<b>Vitrilux Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>16243</b>
<b>Greenfield International S.A.H., Luxembourg</b> ....	<b>16262</b>	<b>Wikon A.G.</b> .....	<b>16260</b>
<b>Grund Corporate Finance Partners, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>16237</b>	<b>Wikon A.G.</b> .....	<b>16260</b>
		<b>Wikon A.G.</b> .....	<b>16260</b>
		<b>Wikon A.G.</b> .....	<b>16261</b>
		<b>Wikon A.G.</b> .....	<b>16261</b>

**PLATINUM PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 99.045.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-seventh of January.  
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) Mr Nasser David Khalili, art collector, residing in Balfour House, 1 Balfour Place, London W1Y 5RH here represented by Mrs Joëlle Mamane, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, by virtue of a proxy dated January 25th, 2004, which will remain annexed to the present deed.
  - 2) Mrs Joëlle Mamane, prenamed, in here own name.
- Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of PLATINUM PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The first managing director may be appointed by the general meeting.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of June at 13.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1) The first fiscal year shall begin on the date of Incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2004.

2) The first general annual meeting shall be held on 2005.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr Nasser David Khalili, prenamed nine hundred and ninety-nine shares .....	999
2) Mrs Joëlle Mamane, prenamed one share.....	1
Total: one thousand shares .....	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

##### *Extraordinary General Meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mrs Joëlle Mamane, company director, born at Fès (Maroc), on January 14, 1951, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Miss Marie-Laure Aflalo, company's director, born at Fès (Maroc), on October 22nd, 1966, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Mr Philippe Aflalo, company's director, born at Fès (Maroc), on December 18th, 1970, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. S Luxembourg B 67.501.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nasser David Khalili, collectionneur d'art, demeurant à Nasser David Khalili, Balfour House, 1 Balfour Place, Londres W1Y 5RH,

ici représentée par Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 janvier 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

2) Madame Joëlle Mamane, prénommée, en son nom personnel.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PLATINUM PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

#### **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 13.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Nasser David Khalili, prénommé neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2) Madame Joëlle Mamane, prénommée une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

b) Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 28 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 9. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

G. Lecuit.

(016469.3/220/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

**INTERFAB S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2003*

- Acceptation de la démission de leurs mandats d'Administrateurs de Monsieur Olivier Ferres et de Monsieur John Hames.

- Révocation de Monsieur Michel Guilluy de son mandat d'Administrateur.

- Mademoiselle Corinne Bitterlich, employée privée, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen et Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur Olivier Ferres, Monsieur John Hames et Monsieur Michel Guilluy. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Madame Françoise Dumont, employée privée, 22C. Aisdall, L-8480 Eischen est nommée Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg avec effet au 10 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

INTERFAB S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02770. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015942.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**LUX. OUVRAGE D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 99.067.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Adrien Loiseau, ingénieur, demeurant à F-57100 Thionville, 8, avenue Vauban, né à Strasbourg (France) le 20 septembre 1969.

Lequel comparant, présent comme il est dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUX. OUVRAGE D'ART, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'ingénieurs-conseils en bâtiment et ouvrage d'art. Elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'urbanisme et l'environnement, notamment la conception, la planification, la coordination, la réalisation, la surveillance et le contrôle de toutes entreprises immobilières.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil. Elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite l'associé unique présente et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:  
Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Adrien Loiseau, ingénieur, demeurant à F-57100 Thionville, 8, avenue Vauban, né à Strasbourg (France) le 20 septembre 1969.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

- Le siège social est établi à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Loiseau, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 53, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 février 2004.

P. Decker.

(016798.3/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

**EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.785.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2003*

Les mandats d'Administrateur de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant 29, avenue des Bois, L-1251 Luxembourg, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, de Monsieur Dilip J. Thakkar, expert-comptable, demeurant 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400023, et de Monsieur Jeffrey A. Sacks, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

EGON HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02766. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015867.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**COLINAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 75.287.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 février 2004 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 6 février 2004.

*Pour COLINAS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AN02639. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016036.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.



**CAR PARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.066.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Rédange-sur-Attert, agissant en sa qualité de mandataire de:

1.- Monsieur Didier Wilmotte, directeur de sociétés, demeurant à L-4505 Differdange, 55, rue de l'acier, né à Etterbeek (B), le 2 mai 1964,

2.- Monsieur Jean-Paul Rodrigues, directeur de sociétés, demeurant à L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch, né Esch-sur-Alzette, le 12 août 1975,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 27 janvier 2004,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAR PARTS, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de pièces et accessoires automobiles ainsi que toutes prestations de la branche.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Didier Wilmotte, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
2.- Monsieur Jean-Paul Rodrigues, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total: deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs ni transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite les associés présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant toutes comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre de gérant est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Didier Wilmotte, prénommé,

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

- Le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 53, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 février 2004.

P. Decker.

(016791.3/206/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

---

**SIBEMOL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.538.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2003*

Les mandats d'Administrateur de Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biwer, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg et de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

SIBEMOL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02767. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015868.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**DUNBLANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.558.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 février 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour DUNBLANE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AN02637. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016037.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**PACA LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.065.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ BUTOT B.V., ayant son siège social à NL-1351AW Almere, De Steiger 215, représentée par Monsieur Fred Molitor, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique**

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2. Objet social**

La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la location de tous terrains, immeubles ou parties d'immeubles pour compte propre.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire tout ce qui se rapproche directement ou indirectement de cet objet et qui pourrait en faciliter le développement ou la réalisation ou qui peut lui paraître utile à l'accomplissement de cet objet.

**Art. 3. Dénomination**

La société prend la dénomination de PACA LOCATION, S.à r.l.

**Art. 4. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique.

**Art. 5. Durée**

La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6. Capital social**

Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000 EUR), représenté par soixante-quinze (75) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune.

**Art. 7. Cession de parts**

Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8. Droits des créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé**

Les créanciers, héritiers ou ayants droit d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan.

**Art. 9. Administration**

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10. Responsabilité du gérant**

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée ou de l'associé unique**

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13. Arrêt des comptes**

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Dispositions légales**

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé unique se réfère et se soumet aux dispositions légales afférentes.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2004.

*Souscription*

Toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'associé unique, BELEG-INGSMATAATSCHAAPJ BUTOT B.V., ayant son siège social à NL-1351AW Almere, De Steiger 215, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.825,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

2) A été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Lucas Butot, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à NL-1351AW Almere, De Steiger 215, avec pouvoir d'engager la société valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Molitor, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, vol. 142S, fol. 31, case 3. – Reçu 750 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

P. Frieders.

(016785.3/212/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

**ELECTRODYNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 75.709.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003*

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19 rue de Kirchberg, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour ELECTRODYNE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03767. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016163.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**TROIS FLEURS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.792.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2003*

1. les démissions de Monsieur Pierre Mestdagh, Monsieur Sandro Capuzzo, Monsieur Serge Krancenblum et de Monsieur Alain Renard de leur mandat d'Administrateur sont acceptées;
2. la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée;
3. constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs et du Commissaire démissionnaires;
4. décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 à la date de la présente Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour TROIS FLEURS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015938.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**GRUND CORPORATE FINANCE PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 99.044.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth of February.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JP FAMILY FOUNDATION, having its registered office in Chuchubiweg 17, P.O.Box 816, Curaçao, Netherlands Antilles, (Register number S-4982),

here represented by Mrs Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon,

by virtue of a proxy established on January 30th, 2004.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents. The corporation may borrow and grant assistance, loans or guarantees to other group company, provided that the corporation shall not be permitted to enter into any transaction that would cause the corporation to be treated as «Financial Institution» for the purposes of applicable Luxembourg law.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GRUND CORPORATE FINANCE PARTNERS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at thirty thousand euro (30,000.- EUR) divided into three hundred (300) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2004.

#### *Subscription and Payment*

JP FAMILY FOUNDATION, prenamed, which is the sole partner of the company, declares to subscribe the three hundred (300) shares.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty thousand euro (30,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, (Register number B 37.363).

The duration of its mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JP FAMILY FOUNDATION, ayant son siège social à Chuchubiweg 17, B.P. 816, Curaçao, Netherlands Antilles, (Registre numéro S-4982)

ici représentée par Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. La société peut emprunter et accorder aides, prêts ou garanties à une autre société du groupe, sachant que la société ne sera pas autorisée à conclure toute opération qui pourrait entraîner à traiter la société comme «Institut financier» selon la loi luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination GRUND CORPORATE FINANCE PARTNERS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000.- EUR) représenté par trois cents (300) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Souscription et libération*

JP FAMILY FOUNDATION, prénommée, qui est l'associé unique de la société, déclare souscrire les trois cents (300) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, (R. C. Luxembourg B 37.363)

La durée de son mandat est illimitée.



2) L'adresse du siège social est fixée à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 32, case 7. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

G. Lecuit.

(016472.3/220/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

**HUTCHISON WHAMPOA IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 89.942.

In the year two thousand four, on the twentieth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of HUTCHISON WHAMPOA IT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes, incorporated by deed dated on November 12, 2002, inscribed at the Luxembourg trade register section B number 89.942, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1788, page 85802, on December 17, 2002, and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Conversion of the share capital of the Company into USD.

2.- Amendment of Article 8 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

The meeting decides to convert the share capital of the Company into USD effective as of January 1, 2004 and to fix the new share capital of the Company to USD 15,740.- (fifteen thousand seven hundred and forty United States Dollars) on a basis of a EUR/USD exchange rate of 1.2592.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 8 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 15,740.- (fifteen thousand seven hundred and forty United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares of USD 31.48 (thirty-one United States Dollars and forty-eight cents) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HUTCHISON WHAMPOA IT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2002, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.942, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1788, page 85802, du 17 décembre 2002, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Conversion du capital social de la Société en USD.

2.- Modification l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société en USD avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de fixer le nouveau capital social de la Société à USD 15.740,- (quinze mille sept cent quarante Dollars américains), sur base d'un taux de conversion EUR/USD de 1.2592.

*Deuxième résolution*

fin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 15.740,- (quinze mille sept cent quarante Dollars américains), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de USD 31,48 (trente et un Dollars américains et quarante-huit cents) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

J. Elvinger.

(015962.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**HUTCHISON WHAMPOA IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 89.942.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015964.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**VITRILUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.512.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(016006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**CREDIM BENELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 17.983.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 7 janvier 2004 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Pierre Lentz, et au commissaire aux comptes démissionnaire AUDIEX S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

La société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120, East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration  
tenu à Luxembourg en date du 7 janvier 2004 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour CREDIM BENELUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016009.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**ALTADIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 67.932.

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTADIS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Dudelange, R. C. Luxembourg section B numéro 67.932, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 23 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés par deux actes devant le notaire instrumentant en date du 16 mars 1999, publiés au Mémorial C numéro 439 du 11 juin 1999 et au Mémorial C numéro 459 du 17 juin 2000, en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 730 du 5 octobre 2000, en date du 4 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 927 du 18 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 136.944 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg.

2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 (2.1.) des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Dudelage à Luxembourg, à l'adresse suivante: 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2, alinéa 2.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen. R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*J. Elvinger.*

(015966.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**ALTADIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 67.932.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(015968.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**IMMOBAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.476.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 10 février 2004 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg  
en date du 10 février 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été élue aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 10 février 2004.

*Pour IMMOBAUX S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03226. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016013.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.  
R. C. Luxembourg B 67.279.

—  
*Extrait de la décision du Conseil d'Administration du 16 février 2004*

Malgré la démission de Monsieur Richteritsch en qualité d'administrateur-délégué d'OFFICE CITY S.A., le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité que Monsieur Karl Richteritsch continuerait d'exercer son pouvoir de signature individuelle sur tous les comptes bancaires d'OFFICE CITY S.A. jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 2.500,- et seulement pour les affaires relevant de la gestion journalière de la société.

Pour réquisition et publication  
Pour extrait sincère et conforme  
OFFICE CITY S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03205. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016161.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.  
R. C. Luxembourg B 67.279.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 16 février 2004, que Monsieur Karl Richteritsch démissionne de son poste d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

Pour réquisition et publication  
Pour extrait sincère et conforme  
OFFICE CITY S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03207. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016154.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**IB STANDARD S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
H. R. Luxemburg B 92.610.

*Bericht der Vorstandssitzung der Gesellschaft IB STANDARD S.A. die am 9. Januar in Prag, OfficePark Modrany, Mezi Vodami 1952, stattgefunden hat (Board I/2004)*

Anwesend:

- Herr Vaclav Stryhal, Vorstandsmitglied
- Herr Miroslav Babej-Kmec, Vorstandsmitglied
- IB STANDARD, s.r.o. (repräsentiert durch Herrn Miroslav Babej Kmec), Vorstandsmitglied  
(unten auch als «Vorstandsmitglieder» genannt)

Die Vorstandssitzung der Gesellschaft IB STANDARD S.A., hat die folgenden Punkte mit allen Stimmen der anwesenden Vorstandsmitglieder abgestimmt und entschieden:

1. Mit Bezug auf die verlaufene ausserordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft hat auch der Vorstand zur Kenntnis genommen, dass Herr Ludek Drlik auf seine Stelle Direktor / Vorstandsmitglied und auch auf seine Funktion Delegierter des Verwaltungsrats Gesellschaft IB STANDARD S.A. mit Gültigkeit seit 7. Januar 2004 resigniert.

Auch die Vorstandsmitglieder sind damit einverstanden, dass das Mandat von Herrn Ludek Drlik in der Gesellschaft damit zu dem oben angegebenen Datum (d.h. 7. Januar 2004) geschlossen und beendet ist.

2. Der Vorstand nominiert und nennt Herrn Vaclav Stryhal als delegiertes Vorstandsmitglied («Delegierter des Verwaltungsrats»), gemäss Artikel 9. und 10. des Protokolls über Gesellschaftsgründungen.

Sein Mandat ist gültig bis zur Generalhauptversammlung, die im Jahre 2009 stattfinden wird.  
Prag, den 9. Januar 2004.

*Für und im Namen der Gesellschaft*  
IB STANDARD, s.r.o.  
M. Babej-Kmec

V. Stryhal / M. Babej-Kmec

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03271. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016149.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE FOETZ, Zivile Immobiliengesellschaft.**

Franz Lucien Mörsdorf teilt mit, dass er sein Amt als Mitglied der Geschäftsführung der SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE FOETZ mit Wirkung zum Ablauf des 15. Juli 2003 niederlegt.

Frankfurt, den 11. Juli 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016220.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**ARTMARKT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 69.026.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 septembre 2003*

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 Place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour ARTMARKT HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016167.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 45.357.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003*

Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour CONTECH EUROPE HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016162.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 65.344.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 février 2004 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire BRYCE INVEST S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2003, réf. LSO-AN03233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016051.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**ARTMARKT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 69.026.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003*

Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettinge, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour ARTMARKT HOLDING S.A.

COMPANIES &amp; TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016171.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**DUKE FASHION S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 99.040.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DUKE HOLDING LLC, une société de droit des Etats-Unis, ayant son siège social à 5301 Limestone Road, Suite 214, Wilmington, DE 19808,

ici représentée par FIDUCIAIRE FIBETRUST S.C, ayant son siège à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jürgen Fischer, expert comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale délivrée en date du 8 janvier 2004.

2. COSTALIN Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au registre des sociétés de Tortola sous le numéro 177.056,

ici représentée par FIDUCIAIRE FIBETRUST, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration générale délivrée en date du 9 mai 1996.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DUKE FASHION S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Au cas ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II. - Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président est nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par cette assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. DUKE HOLDING LLC préqualifiée, trois cent cinq actions. . . . .	305
2. COSTALIN LTD, préqualifiée, cinq actions. . . . .	5
Total: trois cent dix actions . . . . .	310



Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) VAL INVEST S.A., une société ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, P.O. Box 17777, Belize City, Belize, inscrite au registre de commerce de Belize City sous le numéro 16.907;
  - b) COSTALIN Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au registre des sociétés de Tortola sous le numéro 177056;
  - c) DUKE HOLDING LLC préqualifiée.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, bd Napoléon 1<sup>er</sup>.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

G. Lecuit.

(016420.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

### **STRIDIM TECHNICS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 99.047.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gérard Borgniet, administrateur de sociétés, demeurant à F-75015 Paris (France) 20, rue de la Fédération,

ici représentée par Monsieur André Ambrunn, administrateur de sociétés, demeurant à F-92500 Rueil-Malmaison (France) 9, rue des Frères Lumière

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 janvier 2004.

2) PALM HOLDINGS Inc., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe (Seychelles), (IBC number 013761)

ici représentée par Monsieur Claude Santaliestra, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 janvier 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STRIDIM TECHNICS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

### **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'Assemblée Générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Gérard Borgniet, prénommé, vingt actions . . . . .	20
2) PALM HOLDINGS Inc., préqualifiée, quatre-vingts actions . . . . .	80
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charges à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
  - a) PALM HOLDINGS Inc., préqualifiée,
  - b) Monsieur Claude Santaliestra, prénommé, né à Hiis 65 (Hautes Pyrénées), le 15 octobre 1943.
  - c) F.J. INVEST S.A., ayant son siège social à No 2 Commercial Centre Square Alofi (Niue), IBC numéro 007770.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant, 51, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, né à Bloemfontein (Afrique du Sud), le 10 décembre 1939.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.

5) Le siège de la société est fixé à Luxembourg, Cabinet Richard Turner, réviseur d'entreprises, 51, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

6) L'assemblée nomme Monsieur Claude Santaliestra, administrateur-délégué de la Société en vertu de l'article 10 des statuts.

Il sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. En vertu de l'article 9 des statuts il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Santaliestra, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 12. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

G. Lecuit.

(016478.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

**A.F.M. S.A., AFRICAN FOOTBALL MANAGEMENT (EUROPEAN BRANCH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.710.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg en date du 5 février 2004 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 5 février 2004.

*Pour AFRICAN FOOTBALL MANAGEMENT (EUROPEAN BRANCH) S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2003, réf. LSO-AN03234. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016048.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**EUROPIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.516.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 30 décembre 2003 que:

- Monsieur Edoardo Picco a été nommé administrateur-délégué de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03011. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016105.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**LUXOCOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.495.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

*Signature.*

(016020.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**BLUE JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Diekirch.  
R. C. Diekirch B 2.437.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

*FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.*

*Expert-comptable, Réviseur d'Entreprise*

*Signature*

(900692.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**BELGIUM'S BEST EXPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 97.999.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Diekirch, le 6 février 2004, réf. DSO-AN00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900698.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**RIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 95.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 6 février 2004, réf. DSO-AN00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 18 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900697.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**G<sup>2</sup> S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

R. C. Diekirch B 2.473.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 6 février 2004, réf. DSO-AN00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900696.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**SCHREINEREI JODOCY A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9773 Troine-Route, 29, route de Troine.

R. C. Diekirch B 92.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 février 2004, réf. DSO-AN00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troine-Route, le 17 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900695.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**FN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 91.906.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 février 2004, réf. DSO-AN00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900694.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**EUROLUX COMPUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf.  
R. C. Diekirch B 92.024.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 février 2004, réf. DSO-AN00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

C.-H. Stoll

*Le gérant*

(900718.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**SALON LE PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 11, rue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 2.994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 février 2004, réf. DSO-AN00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

M. Berthuizen

*La gérante*

(900717.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**DECHARGE FRIIDHAFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7738 Colmar-Pont, rue de Cruchten.  
R. C. Diekirch B 4.334.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 février 2004, réf. DSO-AN00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

R. Heirens / G. Wickler

*Gérant / Gérant*

(900716.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**BUSINESS CONSULTANTS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte de Ferraris.  
R. C. Luxembourg B 99.046.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of January.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., having its registered office in L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte de Ferraris, Apt. 13 (R. C. Luxembourg B 31.953),

here represented by its managing director Mr Jan A.J. Bout, lawyer, residing in L-1518 Dommeldange, 1, rue du Comte de Ferraris, empowered to bind the Company by his individual signature.

2) Mr Jan Adrianus Jacobus Bout, prenamed, in his own name.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of BUSINESS CONSULTANTS EUROPE S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the research into business developments, corporate structures and means of communications.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The first managing director may be appointed by the general meeting.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 3rd Tuesday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of cor-

poration, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory dispositions*

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2004.

2) The first annual general meeting shall be held on 2005.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., prenamed: three hundred and eighteen shares . . . . .	318
2) Mr Jan Adrianus Jacobus Bout, prenamed: two shares . . . . .	2
Total: three hundred and twenty shares . . . . .	320

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

##### *Extraordinary General Meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Jan Adrianus Jacobus Bout, prenamed, born in Amsterdam, on December 16th, 1936.

b) Mrs Petronella Helga Elly Bout, residing in L-1518 Dommeldange, 1, rue du Comte de Ferraris, born in Amsterdam, on July 1st, 1940.

c) Mr Robert John Bout, manager, residing in L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, born in Sydney (Australie), on July 2nd 1969.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Mr Richard Turner, accountant, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, born in Bloemfontein (Afrique du Sud), on December 10th, 1939.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5.- The registered office of the company is established in L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte de Ferraris.

6.- The general meeting appoints Mr Jan A.J. Bout, prenamed, managing director of the company pursuant to Article 10 of the Articles of Incorporation.

He will be charged with the daily management of the business of the company and its representation concerning the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:



1) IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte de Ferraris, Apt. 13 (R. C. Luxembourg B 31.953),

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jan Adrianus Jacobus Bout, juriste, demeurant à L-1518 Dommeldange, 1, rue du Comte de Ferraris, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

2) Monsieur Jan Adrianus Jacobus Bout, prénommé, en son nom personnel.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUSINESS CONSULTANTS EUROPE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la recherche dans le développement des affaires, structures de sociétés et communications.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., précitée: trois cent dix-huit actions . . . . .	318
2) Monsieur Jan Adrianus Jacobus Bout, prénommé: deux actions . . . . .	2
Total: trois cent vingt actions. . . . .	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Jan Adrianus Jacobus Bout, prénommé, né à Amsterdam, le 16 décembre 1936.
  - b) Madame Petronella Helga Elly Bout, demeurant à L-1518 Dommeldange, 1, rue du Comte de Ferraris, née à Amsterdam, le 1<sup>er</sup> juillet 1940.
  - c) Monsieur Robert John Bout, manager, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, né à Sydney (Australie), le 2 juillet 1969.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

Monsieur Richard Turner, comptable, demeurant à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, né à Bloemfontein (Afrique du Sud), le 10 décembre 1939.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte de Ferraris.

6.- L'Assemblée nomme Monsieur Jan A.J. Bout, prénommé, administrateur-délégué de la Société en vertu de l'article 10 des statuts.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 37, case 3. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

G. Lecuit.

(016485.3/220/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

---

**GEDECA, GESTION POUR DECHARGES ET CARRIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7738 Colmar-Pont, rue de Cruchten.

R. C. Diekirch B 6.245.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 février 2004, réf. DSO-AN00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

*GEDECA, S.à r.l.*

R. Heirens

*Le gérant*

(900715.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**TRANSPORTS HEICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, am Bongert.

R. C. Diekirch B 94.989.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 février 2004, réf. DSO-AN00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

R. Heirens

*L'administrateur*

(900714.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**COMAS (CONSULTING AND MANAGEMENT SERVICES) S.A., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 92.086.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 13 janvier 2004.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00172. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(900682.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**COMAS (CONSULTING AND MANAGEMENT SERVICES) S.A., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 92.086.

Par la présente, Paul Müller informe de sa démission de commissaire aux comptes de la société COMAS (CONSULTING AND MANAGEMENT SERVICES) S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Siebenaler, le 23 janvier 2004.

P. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00174. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(900685.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**M.H.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.  
R. C. Diekirch B 96.427.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 23 janvier 2004, enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2004, volume 612, folio 76, case 6,

que le siège social de la société anonyme M.H.E. S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 2001 du 6 février 2002, a été transféré de L-9972 Lieler, 25, im Roppeler à L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.

Délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 février 2004.

F. Unsen.

(900681.4/234/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**AUBERGE DE L'OUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Vianden.  
R. C. Diekirch B 93.352.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 19 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

*Expert-Comptable, Réviseur d'entreprise*

Signature

(900691.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**WIKON A.G., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 94.146.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 23 janvier 2004.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00173. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(900686.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**WIKON A.G., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 94.146.

Par la présente, Paul Müller informe de sa démission de commissaire aux comptes de la société WIKON A.G. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Siebenaler, le 23 janvier 2004.

P. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00178. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(900690.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**WIKON A.G., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 94.146.

Par la présente, Tanja Maassen informe de sa démission d'administrateur de la société WIKON A.G. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Burg-Reuland, le 23 janvier 2004.

T. Maassen.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00177. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(900689.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**WIKON A.G., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 94.146.

—  
Par la présente, Edmund Kisters informe de sa démission d'administrateur de la société WIKON A.G. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Weiswampach, le 23 janvier 2004.

E. Kisters.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900688.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**WIKON A.G., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 94.146.

—  
Par la présente, la société LUCKY INVEST S.A.H. informe de sa démission d'administrateur de la société WIKON A.G. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Diekirch, le 23 janvier 2004.

LUCKY INVEST S.A.H.

P. Müller

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900687.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**ETS. KAISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pratz.

R. C. Diekirch B 92.536.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pratz, le 19 février 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-comptable, Réviseur d'entreprise

Signature

(900693.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**HEIRENS CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7738 Colmar-Pont, 17, Colmar-Pont.

R. C. Diekirch B 2.976.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 février 2004, réf. DSO-AN00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

R. Heirens

Le gérant

(900713.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 février 2004.

---

**EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.785.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

EGON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(015946.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**MISSOG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.011.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

MISSOG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(015949.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**GREENFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.062.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

GREENFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(015951.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 99.050.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh of February.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr William Harrison Binnie, company director, born on February 2, 1958 in Glasgow, Scotland, residing at 35 Wentworth Road, Portsmouth, New Hampshire, USA,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given in the United States of America, State of New Hampshire, Rockingham County, City of Portsmouth, on February 11, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through his mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which he has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

#### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

#### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Title IV.- Décisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

##### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Mr William Harrison Binnie, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2004.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred and seventy (1,970.-) EUR.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- HALSEY, S.à r.l., R. C. S. B Number 50.984, a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur William Harrison Binnie, administrateur de sociétés, né le 2 février 1958 à Glasgow, Ecosse, demeurant à 35 Wentworth Road, Portsmouth, New Hampshire, USA,

ici représenté par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration donnée aux Etats-Unis d'Amérique, Etat de New Hampshire, Rockingham County, City of Portsmouth, le 11 février 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.



En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur William Harrison Binnie, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cent soixante-dix (1.970,-) euros.

#### *Resolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY, S.à r.l., R. C. S. B Numéro 50.984, une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 51, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

A. Schwachtgen.

(016548.3/230/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

---

**SIBEMOL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

SIBEMOL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(015956.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**JADES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 66.008.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015971.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**EFEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.845.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015969.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**CAPITAL TRADITION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.186.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015967.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**OPUS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 83.780.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015965.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.028.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(015959.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**EUROTRANS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.  
R. C. Luxembourg B 89.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015975.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**UNICO EQUITY FUND SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 26.047.

Im Jahre zweitausendunddrei, am dreißigsten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft UNICO EQUITY FUND, SICAV, mit Sitz in Luxemburg, 308, route d'Esch, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 25. Mai 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 234 vom 26. August 1987 und zuletzt geändert durch außerordentliche Generalversammlung vom 27. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 330 vom 11. Mai 1998, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr eröffnet und wählt Herrn Dr. Wolfgang Kirsten, wohnhaft in Luxemburg, zu ihrem Vorsitzenden.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Simone Pallien, wohnhaft in Wittlich, zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt Frau Nicole Pauquet, wohnhaft in Arlon zur Stimmzählerin.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde gesetz- und statutengemäß einberufen:

Die entsprechenden Bekanntmachungen einschließlich Tagesordnung wurden veröffentlicht im Luxemburger Wort vom 29. August 2003 und vom 15. September 2003 und in der Börsen-Zeitung vom 29. August 2003 und vom 15. September 2003 sowie im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 29. August 2003 sowie vom 15. September 2003.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschluss hinsichtlich der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft
2. Ernennung eines Liquidators sowie Festsetzung seiner Kompetenzen
3. Sonstiges

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Der Verwaltungsvorstand hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatäre überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben registriert zu werden.

III. Die am 28. August 2003 erfolgte außerordentliche Generalversammlung, welche mit derselben Tagesordnung befasst werden sollte, hat das im Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgesetzte Quorum von 50% nicht erreichen können. Die Versammlung war damit nicht befugt, wirksam über die einzelnen Punkte der Tagesordnung abstimmen zu können.

IV. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterliegt diese zweite Generalversammlung nunmehr keinem Quorum und ist daher beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Geschäftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse sind jedoch mit mindestens zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden und vertretenen Aktionäre zu fassen.

V. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den ... in Umlauf befindlichen Aktien ... Aktien bei der Versammlung vertreten sind (= ... %), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

VI. Als dann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, die UNICO FINANCIAL SERVICES S.A. (L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch), vertreten durch Frau Nicole Pauquet und Herrn Jost Peter Dierdorf, zum Liquidator zu bestellen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: W. Kirsten, S. Pallien, N. Pauquet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 65, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

J. Elvinger.

(065628.3/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**SEBIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 99.078.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BONACO S.A., société anonyme avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, représentée par M<sup>e</sup> Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 décembre 2003,

2) Monsieur Freddy Martell, directeur BOLTON GROUP COORDINATION B.V., demeurant à CH-1211 Genève 3, 30, rue du Rhône, représenté par M<sup>e</sup> Antoine Schaus, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 décembre 2003.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils forment entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination**

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de SEBIT S.A.

**Art. 2. Durée**

La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet**

La société a pour objet:

- le négoce de produits de grande consommation alimentaires, chimiques, d'hygiène et de toilette;
  - la prestation de services de toute nature notamment la recherche et le développement, le marketing, la distribution et la gestion commerciale, administrative et financière se rapportant à l'objet susmentionné;
  - l'investissement à long terme en valeurs mobilières et immobilières notamment par la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger,
- ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation.

Elle peut, enfin, s'intéresser par voie de souscription, de cession, d'apport ou d'autres manières dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ayant un objet identique ou connexe au sien ou susceptible de faciliter son action; elle peut fusionner avec de telles sociétés ou entreprises.

**Art. 4. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et certificats**

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

**Art. 6. Augmentation du capital**

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités**

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente et un mars de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration**

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de 6 ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil**

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote est confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées**

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire**

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

#### **Art. 15. Exercice social**

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le trente et un décembre 2004.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices**

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

#### **Art. 17. Dissolution et liquidation**

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Art. 18. Modification des statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 19. Loi applicable**

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
1) BONACO S.A.....	39	39.000
2) M. Freddy Martell .....	1	1.000
Total: .....	40	40.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 1.750,- EUR.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants prémentionnés, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

a) Monsieur Freddy Martell, directeur BOLTON GROUP COORDINATION B.V., demeurant à CH-1211 Genève 3, 30, rue du Rhône,

b) Maître Jean Hoss, avocat, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill,

c) Maître Pit Reckinger, avocat, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

*Deuxième résolution*

A été nommée commissaire pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle: MORET ERNST & YOUNG, avec siège social à Drentestraat 20, NL-1084 HK Amsterdam.

*Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Schaus, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 99, case 3. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

P. Frieders.

(016950.3/212/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

---

**SEBIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 99.078.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société du 23 janvier 2004 que MAZARS S.A. R. C. B 56.248, ayant son siège social 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la constitution de la Société, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07787. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(016953.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

---

**AMF CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».  
R. C. Luxembourg B 75.580.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015977.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---

**NOVAMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 85.510.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015980.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

---